



## MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS

### ARRETE 2025-19

#### Portant réglementation temporaire de la circulation LA GRÉSOUILLERE- RUE DU ROUBINEL

**Le Maire de la commune de Rosiers d'Egletons,**

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-1, R 411-9 et R 411-25 à R 411-28, et R.411-21-1

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> Partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**Considérant** la demande de la société INEO RESEAUX CENTRE, ZI La Solane 19000 Tulle, représentée par M. Fabien LANOT afin d'effectuer des travaux de raccordement du bâtiment PV-SAS DGSUN ;

**Considérant** que pour effectuer ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation rue du Roubinel ;

### ARRETE

**Article 1 :** A partir du 02 juin 2025, la chaussée est réduite pour la durée des travaux soit 30 jours calendaires et la circulation est réglementée.

**Article 2 :** Il est interdit aux véhicules légers et aux poids lourds de stationner et de dépasser et la circulation est limitée à 30km/h.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire B15-C18, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle, est mise en place par INEO RESEAU.

**Article 4 :** Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché aux lieux habituels dans la Commune de Rosiers d'Egletons.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egletons.
- au Conseil Départemental de la Corrèze, service des routes.

À ROSIERS D'EGLETONS,  
Le 26 mai 2025  
Le maire, Gérard Brette

